

A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée au capital de 2500 euros
Siège social : 1A rue de la Clinique ; 13004 MARSEILLE
794 548 867 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 9 décembre, à 10 heures,

Les associés de la société A5 PROGRAMMATION, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros, divisé en 250 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Julie ANDRE, propriétaire de 50 parts sociales
- Monsieur André BERTHIER, propriétaire de 50 parts sociales
- Madame Caroline DIDIER DA CRUZ, propriétaire de 50 parts sociales
- Monsieur Giuseppe Antonio FRASSANITO, propriétaire de 50 parts sociales
- Monsieur Dominique RAIMBAULT, propriétaire de 50 parts sociales

Les associés présents possédant ainsi la totalité des parts sociales ayant le droit de vote, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Caroline DIDIER DA CRUZ, gérante.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Modification de la gérance ;
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- les statuts,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Caroline DIDIER DA CRUZ de ses fonctions de gérante à compter de la présente assemblée et décide de nommer en qualité de nouvelle gérante, pour une durée illimitée :

Madame Julie ANDRE,
demeurant Chemin de la Pousaraque, 13 180 GIGNAC LA NERTHE

Madame Julie ANDRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Elle déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

A ce jour, aucune rémunération n'est prévue. La communauté des associés pourra lui fixer une rémunération dans une décision ultérieure.

Elle sera remboursée, sur justificatif, de ses frais de déplacement et de réception.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 13 des statuts en supprimant le dernier paragraphe relatif à la nomination du premier gérant.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

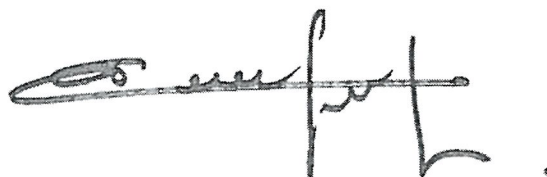
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la nouvelle Gérante et la Présidente de séance.

Mme Julie ANDRE

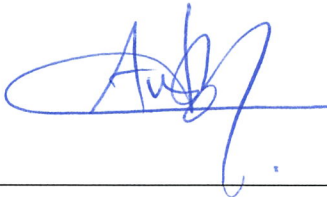
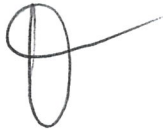
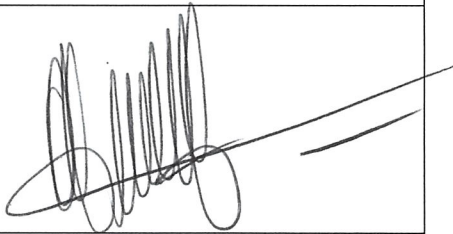


Mme Caroline DIDIER DA CRUZ



SARL A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2500 €
Siège social : 1A rue de la Clinique
13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 794 548 867

Feuille de présence
Assemblée générale extraordinaire
du 9 décembre 2024

Noms	Qualité	Nb de parts	Signature
Caroline DIDIER DA CRUZ	Associée	50	
Julie ANDRE	Gérante	50	
André BERTHIER	Associé	50	
Giuseppe Antonio FRASSANITO	Associé	50	
Dominique RAIMBAULT	Associé	50	